

## **Procès verbal**

Le jeudi 17 juillet 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Yves VILLE.

Secrétaire de la séance : Arnaud MEUNIER

**Présents** : Yves VILLE, Stéphanie CHEVALIER, Mathieu DUMAS, Catherine MILLECAMPS, Hélié LAROCHE, Bruno LACAN, Arnaud MEUNIER, Johnny LEBERT

**Représentés** : Cécile DUPONCHELLE-BRULE représentée par Yves VILLE

Sur proposition de M. le maire, un point est rajouté à l'ordre du jour : Mission d'instruction des actes d'urbanisme au service commun Autorisations Droits des Sols (ADS) du Grand-Figeac (N° DE\_10\_2025). Approbation du Conseil Municipal

### **Ordre du jour :**

- Acquisition d'une parcelle de terrain
- Échange de parcelle de terrain
- Visite du sous-préfet
- Travaux de voirie 2025
- Questions diverses

### **Acquisition d'une parcelle appartenant à Mme VALLEE-SCHOENHERZ (N° DE\_08\_2025)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Mme Vallée-Schoenherz Nathalie domiciliée 7 rue du commandant Lherminier 56600 LANESTER :

- Parcelle B293 située au lieu-dit "LIERLOU" superficie 3420m<sup>2</sup>

Le prix d'achat de cette parcelle s'élève à 2000€ auquel s'ajouteront les frais de notaire pour un montant d'environ 700€.

Monsieur le Maire rappelle que cette acquisition s'inscrira en dépense d'investissement (projet d'aménagement espace public) et que les frais de notaire donneront lieu à la récupération de la TVA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- donne son accord pour l'achat de la parcelle B293 pour un montant de 2000€ plus les frais de notaire
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : adoptée

## **Échange de parcelle de terrain avec M. GUERIN Gilles (N° DE\_09\_2025)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de délibérer concernant l'échange de parcelle avec M. Gilles Guérin.

Les élus, à l'unanimité,

- donnent leur accord pour échanger la parcelle B1574 d'une superficie de 14m<sup>2</sup> appartenant à la commune et située 455 rue du Fornabal avec la parcelle B233 d'une superficie de 1280m<sup>2</sup> située au lieu-dit La Planque et appartenant à M. Gilles Guérin. Les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre seront pris en charge par la commune pour un montant d'environ 1300€.
- donnent tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : adoptée

## **Mission d'instruction des actes d'urbanisme au service commun Autorisations Droits des Sols (ADS) du Grand-Figeac (N° DE\_10\_2025)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'instruction des actes d'urbanisme était assurée par les services de l'État compétents jusqu'à présent.

Avec l'approbation du PLUi, cette compétence revient à la commune qui doit l'assurer sous l'autorité du maire. Pour se faire, soit les demandes sont traitées par la commune, soit elles sont confiées à un organisme tiers. Le service commun Autorisations Droits des Sols du Grand-Figeac propose cette assistance via une convention avec la mairie.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention dudit service afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur la possibilité de confier cette instruction.

Monsieur le Maire indique qu'il a la possibilité par arrêté de déléguer la signature des courriers liées à l'instruction des actes d'urbanisme (demande de pièces complémentaires, notification de délais d'instruction...) au chef d'unité du service commun Autorisations Droits des Sols (ADS) du Grand-Figeac. Cette délégation ne valant pas pour l'acte d'urbanisme définitif (certificats d'urbanisme et arrêtés de permis de construire, déclarations préalables, etc.) qui reste à la signature du maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de confier l'instruction des actes d'urbanisme au service commun Autorisations Droits des Sols (ADS) du Grand-Figeac,
- Autorise le Maire à signer la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun Autorisations Droits des Sols (ADS) du Grand-Figeac,
- Autorise le Maire à signer l'arrêté portant délégation de signature sur les courriers liées à l'instruction des actes d'urbanisme au chef d'unité du service commun Autorisations Droits des Sols (ADS) du Grand-Figeac.

Délibération : adoptée

## Visite du sous-Préfet

Suite à sa demande, le Sous-Préfet de Villefranche de Rouergue se rendra à Balaguier d'Olt pour une visite de courtoisie le jeudi 24 juillet à partir de 10h30, il restera pour le déjeuner. Johnny Lebert, Hélié Laroche, Catherine Millecamps, Arnaud Meunier et Yves Ville, peut-être Stéphanie Chevalier seront présents.

## Travaux de voirie 2025

- Le revêtement de la route communale allant de la mairie au lavoir sera réalisée courant juillet 2025.
- Les travaux concernant l'aqueduc au lieu-dit Toumelou à Vernet Le Bas sont prévus courant septembre 2025.

## Questions diverses

- Visite des conseillers départementaux Bertrand Cavalerie et Cathy Mouly le mardi 22/07 à 9h à la mairie.
- Lors de la réunion du tirage au sort des jurés d'assises du 26/06/25 Guillaume Teyssedre et Frédéric Bratières ont été retenus.
- Réunion de préparation pour le marché de nuit lundi 21/07 à 18h30 salle haut de la mairie.
- Une 1/2 journée pour rebouchage nids de poule avec enrobé à froid est prévue le jeudi 31 juillet le matin.
- Projet de vente d'une partie de parcelle de terrain à Mélodie Médal sur le Causse de Balaguier afin de régulariser un chemin d'accès à sa propriété (environ 80 mètres de long sur 5 mètres de large). Estimation de cette vente 400€. Le géomètre se rendra sur les lieux le lundi 8 septembre.
- Grillade des chasseurs le samedi 26 juillet à la salle des fêtes.
- Marché de nuit le mercredi 6/08 place de la mairie
- Le maire informe la réception de 2 courriers, un concernant la sécurisation de la départementale 86 dans la traversée du village, le second concernant une prise d'eau sur le ruisseau à hauteur de la propriété Rames.

La séance est levée à 20h.

Yves VILLE  
Président de séance

Arnaud MEUNIER  
Secrétaire de séance

